



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 FEVRIER 2024**

DELIBERATION N° 2 (DCM-20240215-2)

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 17
Votants : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille-vingt-quatre, le quinze février à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 9 février 2024

Membres présents :

F. GONZALEZ, MJ ROQUES, G. LASSABE, M. EVENE-MATEO, L. GUYONNIE, J. DOS SANTOS, P. ACEDO, JM GUTIERREZ, JP CAZAUX, A. DARTIGUES, JP ALPHA, J. DARRIGADE, E. DEITIEUX, M. BECRET, MA THEBAUD, H. ETCHENIQUE, F. BILLARD.

Membres représentés par pouvoir :

Mme Sandrine DARRIGUES donne pouvoir à Madame Marie-Josée ROQUES
Mme Alexandra VALETTE donne pouvoir à Monsieur Alain DARTIGUES
Mme Catherine DUFOUR donne pouvoir à Monsieur Francis GONZALEZ
Mme Céline DOS SANTOS donne pouvoir à M Jonathan DARRIGADE
Mme Jennifer WEBER donne pouvoir à M José DOS SANTOS
M Christophe MARTIN donne pouvoir à Mme Martine BECRET
M Dominique LAVIGNE donne pouvoir à Mme Hélène ETCHENIQUE
M Xavier BAYLAC donne pouvoir à M Gilles LASSABE
Mme Catherine DUPIN donne pouvoir à Madame Laurence GUYONNIE
Mme Simone PUYO donne pouvoir à M Jean-Marie GUTIERREZ
M Jérôme RANCE donne pouvoir à Mme Marie-Ange THEBAUD

Membre absent : B. GERY

Secrétaire de séance : Madame Marie-Josée ROQUES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire explique que compte tenu :

- de la future mutation dans une autre collectivité d'un agent du service affaires générales et de la nécessité de pourvoir à son remplacement, il est proposé au conseil municipal de créer un emploi « d'agent administratif en charge des élections et des affaires générales- adjoint au responsable de service » à temps complet. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

Objet :
**Modification du
tableau des
emplois**

Le tableau des emplois serait donc actualisé de la façon suivante :

► **A compter du 15 février 2024 :**

Service	Emploi créé
Affaires générales	1 cadre d'emplois des adjoints administratifs à temps complet

**Certifié exécutoire
compte tenu du
dépôt à la Sous
Préfecture de
Bayonne
le
et de la publication
le**

Le Conseil Municipal,

**après avoir entendu l'exposé,
après en avoir délibéré,**

- Décide d'adopter la modification du tableau des emplois de la collectivité tel qu'indiqué en annexe.
- Précise que les crédits suffisants seront inscrits au budget de l'exercice 2024.

**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 16 février 2024
Le Maire,**



**TABLEAU DES EMPLOIS DES AGENTS FONCTIONNAIRES
DELIBERATION DU 15-02-2024**

GRADES OU EMPLOIS	CTG	EFFECTIFS CREEES	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET	Dont : TEMPS PARTIEL
EMPLOIS FONCTIONNELS		1	1		
DIRECTEUR GEN. DES SERVICES DE 2000 à	A	1	1		
ADMINISTRATIVE		26	24		4
ATTACHE PRINCIPAL	A	1	1		
ATTACHE	A	4	4		
REDACTEUR PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	B	3	3		
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	B	3 (dt 1 vacant)	2		1
REDACTEUR	B	2	2		1
ADJOINT ADM. PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	C	8	8		2
ADJOINT ADM.PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	C	2	2		
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	2	2		
CE des ADJOINTS ADMINISTRATIFS (accueil et gestion administrative en urbanisme)	C	1 (vacant)	0		
TECHNIQUE		59	57	4	3
INGENIEUR	A	1	1		
TECHNICIEN	B	1	1		
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	3 (dt 1 vacant)	2		
AGENT DE MAITRISE	C	4	4		
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	C	15	15		3
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	C	9	9		
ADJOINT TECHNIQUE	C	26 (dt 1 vacant)	25	4	
SOCIAL		10	9		
AGENT SPC PRINCIPAL 1 ^{ère} CL. DES E.M	C	7	7		
AGENT SPC PRINCIPAL 2 ^{ème} CL. DES E.M	C	2	2		
CE des ATSEM	C	1 (vacant)	0		
SPORTIF		1	1		
ETAPS principal de 2 ^{ème} classe		1	1		
CULTUREL		1	1		
BIBLIOTHECAIRE	A	1	1		
POLICE		3	3		
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	2	2		
GARDIEN-BRIGADIER	C	1	1		
ANIMATION		4	3	1	
ANIMATEUR	B	1	1		
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	C	1	1		
ADJOINT D'ANIMATION	C	2 (dt 1 vacant)	1	1	
TOTAL GENERAL		105	99	5	6

TABLEAU DES EMPLOIS DES AGENTS NON TITULAIRES sur emplois permanents (hors remplaçants)

Grade de référence	CTG	SECTEUR	INDICE BRUT	Temps de travail
TOTAL AGENTS	0			

TOTAL GENERAL EMPLOIS PERMANENTS : 105 / 99 (pourvus)